

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : Enduraglide Marker Inks
 Code du produit : Enduraglide

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

ACCO Brands
 Four Corporate Drive
 Lake Zurich, IL
 60047

Phone: 800-222-6462

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Rocky Mountain Poison + Drug center Phone number are (877)740-5015 (US Toll Free) and (303) 739-1110 (Outside US)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
USA	American Association of Poison Control Centers		1-800-222-1222	

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Liquides inflammables, H225
 Catégorie 2
 Lésions oculaires graves/irritation
 oculaire, Catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Enduraglide Marker Inks

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS-CA)
propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol	propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol	(n° CAS) 67-63-0.	5 - 30	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Enduraglide Marker Inks

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol (67-63-0.)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr; CNS impair
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	980 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection oculaire:

cas de contact oculaire peut survenir de l'utilisation, Porter un appareil de protection des yeux

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Coloured liquid.
Couleur : Coloré - Voir les spécifications du produit
Odeur : Alcohol-like
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Non applicable
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : 78,3 °C
Point d'éclair : 12 °C
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible

Enduraglide Marker Inks

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE): 13 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE): 19 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Liquide et vapeurs très inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol (67-63-0.)

DL50 orale rat	5050 mg/kg Gigiena i Sanitariya. For English translation, see HYSAAV. Vol. 43(1), Pg. 8, 1978.
DL50 cutanée lapin	12800 mg/kg Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 100, 1974.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol (67-63-0.)

CL50 poisson 1	96h 9640 (4200 - 11100) mg/l Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414
CL50 autres organismes aquatiques 1	48h 1400 mg/l Crustaceans; Blackman, R.A.A. 1974. Toxicity of Oil-Sinking Agents. Mar.Pollut.Bull. 5:116-118

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol (67-63-0.)

Log Kow	0,05
---------	------

Enduraglide Marker Inks

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.4. Mobilité dans le sol

propan-2-ol, isopropyl alcohol, isopropanol (67-63-0.)

Log Kow : 0,05

12.5. Autres effets néfastes

GWPmix comment : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

TMD

UN-No. (TDG) : UN1210
Groupe d'emballage : II - Danger Moyen
TMD Classe Primaire de Danger : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport : UN1210 ENCRE D'IMPRIMERIE (inflammables, contenant au plus 20 pour cent (masse) de nitrocellulose, si la teneur en azote de la nitrocellulose ne dépasse pas 12,6 pour cent (masse) ; éthanol), 3, II
Désignation officielle pour le transport (TMD) : ENCRE D'IMPRIMERIE inflammables, contenant au plus 20 pour cent (masse) de nitrocellulose, si la teneur en azote de la nitrocellulose ne dépasse pas 12,6 pour cent (masse) ; éthanol
Étiquettes de danger (TMD) : 3 - Liquides inflammables



TMD Dispositions particulières : 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 pour cent de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 pour cent d'azote (masse sèche).
142 - Lorsque ces marchandises dangereuses sont présentées au transport dans le même contenant, les appellations réglementaires ci-après peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences de la partie 3 (Documentation) et de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses) : a) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures et des matières apparentées aux peintures, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES » ; b) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures corrosives et inflammables ainsi que des matières apparentées aux peintures corrosives et inflammables, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, CORROSIVES ET INFLAMMABLES » ; c) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures, inflammables et corrosives ainsi que des matières apparentées aux peintures, inflammables et corrosives, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLES ET CORROSIVES » ; d) dans le cas de contenants renfermant à la fois des encres d'imprimerie et des matières apparentées aux encres d'imprimerie, l'appellation « Matières apparentées aux encres d'imprimerie ». DORS/2014-306
Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exemptées (TDG) : E2
Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers : 5 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

DOT

DOT NA no. : UN1210
N° ONU (DOT) : 1210
Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger Moyen

Enduraglide Marker Inks

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Description document de transport	: UN1210 Printing ink, flammable, 3, II
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Printing ink, flammable
Sélection du champ "Contient déclaration"	:
Classe (DOT)	: 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
Division (DOT)	: 3
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Flammable liquid



Dangereux pour l'environnement	: Non
DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)	: 149 - When transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in 173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons). IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP8 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150 kPa) may be used when the flash point of the hazardous material transported is greater than 0 C (32 F).
DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 173
DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)	: 242
DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27)	: 5 L
DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage	: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 129
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 1210
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: ENCRE D'IMPRIMERIE
Description document de transport (IMDG)	: UN 1210 PRINTING INK, 3, II
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: II - matières moyennement dangereuses

IATA

N° UN (IATA)	: 1210
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)	: Printing ink
Description document de transport (IATA)	: UN 1210 Printing ink, 3, II
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: II - Danger moyen

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Enduraglide Marker Inks

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission : 05/18/2017

Date de révision : 06/16/2017

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit